



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 15 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-04-2024-089

Objet : Approbation de l'avenant n°2 au marché « conteneurisation des ordures ménagères et assimilées sur le territoire de CAP Nord Martinique ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
Arrivée en cours de séance : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA à Jonathan TABAR.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Germain DUTON.

Le Bureau Communautaire,

Extrait n°BC-04-2024-089

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R2184-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres réunis le 13 mars 2024 ;

Considérant les caractéristiques présentées ci-après du projet d'avenant² au marché « Conteneurisation des ordures ménagères et assimilées sur le territoire de CAP Nord Martinique » :

Identification du marché :

Marché n° 2017 / 005 / S.

Approuvé par le Bureau Communautaire du 24 Février 2017.

Reçu au Contrôle de la Légalité le 19 avril 2017.

Notifié le 20 avril 2017.

Titulaire du marché :

SULO CARAIBE

Zone artisanale de Bois-Quarré

Immeuble Palmier Phoenix

97232 LE LAMENTIN

Téléphone : 0596 51 43 03

Télécopie : 0596 51 60 10

Montant moyen annuel estimatif initial du marché et après l'avenant n°1 :

Le montant moyen annuel estimatif de la tranche ferme du marché, fourniture de bacs et entretien de l'ensemble du parc de bacs existant (OMr / FFOM / Emballages) s'élève à :

1 173 832,86 € HT / an

Soit pour les 7 ans un montant estimatif global de 8 216 830,00€ HT.

Le montant moyen annuel estimatif de l'ensemble du marché (tranches optionnelles comprises) s'élève à :

1 303 360,00 € HT / an

Soit pour les 7 ans un montant estimatif global de 9 123 520.00€ HT.

L'avenant n°1 relatif à la modification de la formule de révision des prix pour les prestations entretien maintenance et lavage des bacs, article 8-4-1 du CCAP n'a pas engendré de modification du montant moyen annuel estimatif du marché.

Objet de l'avenant n° 2 :

Le marché de conteneurisation actuel arrive à échéance le 30 avril 2024. La notification du nouveau marché devrait être actée courant mai - juin 2024.

Pour permettre une continuité du service, et la préparation de la mise en œuvre de ce nouveau marché dans des conditions convenables, CAP Nord choisit de prolonger le marché actuel pour une durée de quatre mois soit jusqu'au 31 août 2024.

Le présent avenant a pour objet d'acter la prolongation du marché pour une durée de quatre mois.

**Montant estimatif du marché pendant la durée de l'avenant 2 (4 mois)
(hors révision des prix) :**

Calcul sur la base du prix estimatif annuel initial

391 277,62 € HT

(1 173 832,86€ / 12 mois) x 4 mois

Calcul sur la base du prix estimatif annuel résultant des coûts réels hors
taxe de mai 2017 à décembre 2023 et d'un estimatif pour l'année 2024

312 525,50 € HT

(937 576,50€ / 12 mois) x 4 mois

Montant moyen annuel estimatif du marché après l'avenant n°2 :

L'avenant n°2 est un avenant de prolongation. Il n'a donc aucune incidence sur le coût moyen annuel du marché. Cependant l'augmentation en termes de durée est de 4 mois pour une durée initiale de 84 mois, soit +4,76%. Cela provoque en termes de coût une augmentation du même ordre.

Montant estimatif global du marché après l'avenant n°2 :

Le prix estimatif global du marché est estimé par rapport à des quantités estimatives pour chaque type de prestation prévu.

Le nouveau montant global estimatif du marché (calculé sur la base des coûts réels hors taxe de mai 2017 à décembre 2023 et d'un estimatif pour l'année 2024) après l'avenant n°2 (7ans + 4 mois) est alors de : **6 875 561,02 € HT**.

Cela représente :

- un surcoût de + 4,76% par rapport au montant estimatif global calculé sur la base des coûts réels hors taxe de mai 2017 à décembre 2023 et d'un estimatif pour l'année 2024,
- et une moins-value de – 16,32% rapport au montant estimatif global initial.

Délais d'exécution

Le marché est prolongé pour une durée de quatre mois.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 2 au marché 2017/005/S passé avec l'entreprise SULO CARAIBE selon les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 29 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT